

Organisation Troisième République

La Troisième République en France était organisée autour de plusieurs pôles clés.

Le Président de la république occupait une position surtout symbolique, principalement chargé de représenter le pays et de nommer les membres du **gouvernement** que l'on appelle les ministres.

Ces **ministres** étaient responsables des différents secteurs administratifs de l'État. Ils travaillaient ensemble sous la direction du Premier ministre pour mettre en œuvre les politiques nationales.

Le parlement, composé de deux chambres, **la chambre des députés et le sénat**, jouait un rôle crucial dans la législation. Il examinait et votait les lois, et contrôlait l'action du gouvernement.

Les citoyens votaient grâce au **suffrage universel**, ce qui signifie que tous les adultes avaient le droit de choisir leurs représentants. Cette pratique renforçait la démocratie et assurait que les décisions reflétaient la volonté du peuple.

La répartition des rôles entre le pouvoir **exécutif**, dirigé par le président et son équipe, et le pouvoir **législatif**, incarné par le parlement, garantissait un équilibre des pouvoirs, empêchant toute forme de domination absolue par un seul groupe.

Organisation Troisième République

La Troisième République en France était organisée autour de plusieurs pôles clés.

Le Président de la république occupait une position surtout symbolique, principalement chargé de représenter le pays et de nommer les membres du **gouvernement** que l'on appelle les ministres.

Ces **ministres** étaient responsables des différents secteurs administratifs de l'État. Ils travaillaient ensemble sous la direction du Premier ministre pour mettre en œuvre les politiques nationales.

Le parlement, composé de deux chambres, **la chambre des députés et le sénat**, jouait un rôle crucial dans la législation. Il examinait et votait les lois, et contrôlait l'action du gouvernement.

Les citoyens votaient grâce au **suffrage universel**, ce qui signifie que tous les adultes avaient le droit de choisir leurs représentants. Cette pratique renforçait la démocratie et assurait que les décisions reflétaient la volonté du peuple.

La répartition des rôles entre le pouvoir **exécutif**, dirigé par le président et son équipe, et le pouvoir **législatif**, incarné par le parlement, garantissait un équilibre des pouvoirs, empêchant toute forme de domination absolue par un seul groupe.